This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

33. m. 9

Extraits

DE

plusieurs petits Poèmes

[illegible] A LA FIN DU XIVe. SIÈCLE,

PAR UN PRIEUR DU MONT SAINT-MICHEL.

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS.

TIRÉS A 150 EXEMPLAIRES.

Caen,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE, ÉDITEUR DES ESSAIS SUR LES
[illegible] DE L'ABBÉ DE LA RUE, 3 VOL. GRAND IN-8°; DES
MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE LA NORMANDIE, ETC.

1837.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
26 APR 1941
OF OXFORD

Préface.

Une réaction remarquable s'est opérée de nos jours en faveur du moyen-âge, si long-temps traité avec un superbe dédain et laissé dans un injurieux oubli. Après l'avoir jugé et condamné sans examen, on s'est enfin mis à l'interroger et à l'entendre. Les monumens laborieusement exposés et soigneusement décrits reçoivent partout le tribut d'une admiration sincère et profonde. Une patiente et active curiosité en fouille les vieilles archives et met au grand jour les légendes, les chroniques, les annales, les poésies qu'elles renferment. Ces précieux débris, échappés à tant de naufrages, ont déjà fourni

d'abondantes richesses à l'histoire, à la philosophie, à la littérature et aux beaux-arts. C'est surtout en Normandie que le moyen-âge, pour prix des travaux dont il est l'objet et de la justice qui lui est enfin rendue, a livré le plus de trésors. (1) Les *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*, du savant abbé De La Rue, nous en donnent la preuve en même temps qu'ils répandent une vive lumière sur les origines de la langue française et sur l'histoire nationale. Plusieurs abbayes normandes étaient au moyen-âge l'asile des lettres et des sciences aussi bien que le sanctuaire de la piété, et elles ont eu la gloire de compter parmi leurs religieux un grand nombre d'hommes non moins distingués par leurs talens et leurs lumières que par leurs vertus. Le Mont St.-Michel revendique à bon droit une grande part de cette gloire. Le chartrier de cette abbaye célèbre a conservé de curieux manuscrits restés jusqu'à ce jour à peu près complètement inconnus. Nous devons à un respectable ecclésiastique, M. l'abbé Desroches, la communication d'un certain nombre de petits poèmes, ou fragmens de poèmes du XIVe. siècle, qu'il a extraits de ces manuscrits. Nous ne doutons pas que le public éclairé n'accueille favorablement et ne lise avec intérêt ces poésies qui plaisent par la naïve et gracieuse simplicité du style, et quelquefois par la touchante expression du sentiment.

(1) Publiés en 3 vol. grand in-8°., chez Mancel, éditeur.

Poèmes.

I.

LE TONEEL DE CHARTRÔSE.

Ce petit poème est une dédicace; il nous fait connaître l'auteur appelé le prieur Eustache, religieux de l'ordre de St. Bruno ou des Chartreux. Ce prieur composa son ouvrage l'an 1330, comme il le dit lui-même dans les dernières lignes du manuscrit :

La veille saint Lorens lan mil. IIIe et trente
Fu cest chant translate sil est qui sen demente.

Un prieur du Mont St.-Michel au prieuré de Montsol, nommé Nicolas Delauney, transcrivit tout l'ouvrage

l'an 1400, le 23 de février, et c'est ce manuscrit que nous possédons à Avranches ; une note à la fin du manuscrit nous l'atteste :

Scriptum in villa Dolensi anno Domini m°. IIIJ^co. vicesimo tercio mense februarii.

Lectores cari curetis queso precari
Pro scriptore Deum salvet ut ille reum.

Per me fratrem Nicholum Delauney prior de Monte Dolis.

La dédicace commence ainsi :

A ses tres chers seignours et peres
Le prieur Eustace et les freres
De la Fontaine Notre Dame
Un chaistif recomande same
Qui a despendu longuement
Les besans dieu trop folement
Et pour ce quil se sent coupable
Envers la maeste pardurable
Tant quil ne pourroit avoir dire
Par soy a lamende suffire
Ci vous supplie en charite
Que vous par vostre humilite
Du relief de vos oraisons
Daigniez a ses chaistir oisons
Faire medicine et secours,
Ainz que la mort qui vient le cours
Du tout en sa prison le tiegne
Et pour ce quil vous en souviegne
Cest petit livre vous presente
Et Dieu par sa pitie consente

Quen tel grace le recuillez
Quen vos oraisons laccuillez
Avec les aultres trepassez
Il ne veult plus mes cest assez
Et nul ne lui doit contredire
Ja crestien nen sera pire
. . . . . .
Et en sera a ceulx plus chiere
Pour qui elle est en rime mise
Car le vulgal les rimes prise
La mesure dedens enclose
Leur delite plus que la prose
. . . . . .
O vous chartroux mes bons amis
Je ne vous ay mie transmis
Cest livre ci pour vous apprendre
Mais jentent a li faire prendre
Par vostre main auctorite
Destre leu et recite.

Après ce préambule ou cette espèce de dédicace, l'auteur passe à un autre sujet qu'il a ainsi intitulé :

II.

LE DUC DE SARDAINE.

Au besoing voit on ses amis
Et plus greve secors promis
Que sil ne fust point attendu
Quant il nest au besoing rendu
Deux ducs ou temps de jadis furent

[illegible]

Qui pour [illegible] quel cause [illegible]
Entreix. [illegible] moult grand guerre
Lun ot en cezile sa terre
La ou volcan nuit et jour forge
Par son nom fut nomme Estorge
Et se contint moult noblement
Que il fut puissant grandement
De toute puissance mundaine
Lautre duc fut de Sardaine
Ou sunt les mineries dargent
Niert puissant a champ ne a ville
Aultant comme cil de Cecile
Cil fut Eusebe appelle
Mais il ne doit estre cele
Que cil ne se peut pareil faire
De richesse a son adversaire
Si ne fut il ne mol ne tendre
Ainz ot bon cuer por soy deffendre
Et plus preux fut daultre partie
Car il estoit de meilleur vie
Et a la verite retraire
Prouesce nest que de bien faire

Le duc de Sicile vint faire la guerre au duc de Sardaigne : le premier se nommait Estorge, et l'autre Eusebe :

Vint li dux Estorge assegier
. . . . . .
Par aguet et par tricherie
Car lautre duc ny estoit mie
. . . . . .

Le duc de Sardaigne vit arriver d'un autre côté une armée toute blanche.

Ci comme par tout ceulx regardoient
Ceulx qui en la garde guetoient
. . . . . .
Une grant blanchor devers destre
Si ne sceurent que ce peut estre
. . . . . .
Devers la blanche chevauchie
Transmist por savoir et enquerre
Sil portoient ou paiz ou guerre
Et de quel pais il estoient
Et pour quel cause ainsi erroient
Les blans armez daultre partie
Choisirent en lor compaignie
Quatre des leur semblablement
Quil envoierent ensement
Pour respondre a ceulx qui venoient
De ce que demander vouloient
Ainsi com il sentrencontrerent
Ceulx de Sardaine saluerent
Les blans armez paisiblement
Et [illegible] ult amiablement
L[illegible] tantost leur re[illegible]nt
. . . . . .
Contre vos anemis venon
Et avecques vous nous tenon
Nous te feron a double gendre
Tout ton droit au duc de Sezile
Ja rien ne li vauldra sa guile
. . . . . .
Par devant le duc chevauchoient
Qui bien XL mille estoient
. . . . . .
Li dux Estorge a repentir

Contraint de la paour divine
Par celestial discipline
Demanda pais. . . . . .
. . . . . .
Saint Maiol iabbe de Clignie
Qui la fut pris par mesprison
En tint o moult dauître prison
En la guerre que jay contee
Quar il estoit en la contree
Pour abbaies visiter.

III.

DE SAINTE GALE QUI NE SE VOULT REMARIER

Ou il est demonstre que lon doit plus penser de la beaute de lame que du corps laquelle fait enorguillir soy priser et le corps folement desirer

NOTA. Les additions en petit texte, intercalées entre le titre et le texte, sont tirées d'une espèce de table qui se trouve à la tête du manuscrit. Cette table est d'une autre main et d'une époque plus moderne.

Beaute de corps nest que peinture
Cest un fraile bien qui pou dure
Et si nuit en double maniere
Car souvent plus fier ou plus fiere
En cel temps que les Gots regnerent
En Ytalle que moult greverent
Il ot a Rome une pucelle
De hault lignage riche et belle
Gale fut par son nom nommee
Qui attourna cuer et pensee
A Dieu des son petit aage
. . . . . .
A un Romain de grant lignage

Fut mariee en sa jonesce
Mes pou en dura la liesce
. . . . . .
De son mari veuve devint
Et a son hostel sen revint
Triste ploreuse et adoulee
. . . . . .
Labit du secle delessa
Et au joug si son col plessa
A saint pere o les bonnes dames
Qui pour faire belles lours ames
Les corps forment enlaidissoient
Quar en abstinence vivoient
. . . . . .
Or avoit donc en usage
Que pres du lit ou el jesoit
Touz temps par nuit mettre fesoit
Deux chandelles qui y ardoient
Quar tenebres mal li faisoient
. . . . . .
Une nuit gesoit moult grevee
. . . . . .
Si vit entre les. II. lumieres
Devant son lit saint Pierre ester
Quel cognut bien sans arreter
. . . . . .
Comme sage et devote ancelle
Quest ce meschir seigneur dist elle
Me sunt mes pechez pardonnez.
. . . . Saint Pere amiablement
Li dist vienten omoi en gloire
De tes pechez bien le peuz croire
E Jesus Christ plain pardon toctroye
. . . . . .

Elle demanda le salut d'une de ses compagnes.

Quo moi vienge seur benoeste
Cestoit une seur mouit descrete
Sur toutes les autres lamoit
Et a saint Pierre reclamoit
Quel venist en sa compagnie.

St. Pierre répondit :

Et celle de quoi tu me proies
Vendra es pardurables joies
Dedens. xxx. jours vreaiment
Apres ces mots isnellement
La vision sesvanoit.

St°. Gale fit venir l'abbesse, lui raconta cette vision et mourut trois jours après ; et la religieuse pour laquelle elle avait prié mourut dans les trente jours, suivant la prédiction.

IV.

DE SAINT PAULIN DE NOLE QUI FUT EN SERVAGE POUR AULTRUI COMME BON PASTOUR

Ou il est note que len doit estre charitable es povres et son corps mesme exposer pour eulx se mestier est

Le poète commence par une notion d'astronomie.

Cil philosophe Tholomée.
Qui sur touz ot la renommee
Destre bon astronomien
Au temps lemperiere Adrien
Fist dasteronomie maint code
En une isle qui a nom Rode

Et trouva par prouvable enquesté
Si come il dit en la mageste
Que toute la terre et la mer
Que solon le monde clamer
Vers le firmament si pol monte
Quil na vers li raison ne conte
Fors a. I. petit point mais
Emmy un tres grant cercle assis
Mais pour ce que ceste sentence
A qui ne sceit de la science
Seroit a crofre trop amere
Vezci une raison bien clere
Qui len fait demonstracion
Quar en quicumques region
Ou il a place bien assise
Nostre Orient tousiours devise
Le ciel en . II. egaulx parties
Qui fussent autrement parties
Se la terre eust quantite
Daucune sensibilite
Vers la grandeur du firmament
Quar greigneur fust se dieu mainant
La part qui ne fust pas veue
Que celle sur terre apparue
Moult est donc le ciel grant et large
Et cest monde a petit demarge
Qui tant nous semble grant et lei
Uncor sur le ciel estellei
Est cellui ou les sains habitent
Qui en tous vroiz biens se delitent
. . . . . .
De toutes choses terriennes
Plusieurs jadis et vielz et jeunes

Sachiez tout le monde querpirent
Et lors corps moult souvent offrirent
Moult en y ot a grant martire
Pour gaaigner le hault empire
Ou ilz regnent ore a grant joie

. . . . . .

Paulin ot nom et fut de Nole
Une grant cite riche et plaine
Qui siet en campaigne romaine
Bien loing de Champaigne de France
Cil Paulin se prist des seffance
A Dieu et a tous biens amer
Moult li sembla le monde amer

. . . . . .

De quanquil ot se delivra
Et es povres Dieu tout livra
Son avoir et son heritage
Et fut en maint pelerinage

. . . . . .

Mais il ne les peut si couvrir
Quil ne fust assez cogneu
Et par son grant bien esleu
De garder leveschie de Nole

. . . . . .

Le roi qui ot nom Genseriz
Et nomme pour lempereiz
Mais pour les biens de Rome embler
Fist tantost son ost assembler

. . . . . .

Qui peust deffendre lempire
Quar si comme avez oi dire
Il meismes se destruioient
Par les contens quentrelx avoient

Et si nest nulle chose ou monde
Qui plus les roiaumes confonde
Qui sunt dennemis envais
Comme quant la gent dun pais
Ont entreulx contens et hayne
Vegece ainsi le determine
Et Saloste nel desdit mie.

. . . . . .

Qui fust aux armes pros et sage
Le roi Genseriz en Cartage
Prist donc Rome legierement

. . . . . .

Apres ce corut par campaigne
O sa compaig[illegible]aigne
Par bourgs par [illegible] par citez
Firent asses [illegible]
Et les crestiens [illegible] gouverent
Si quen Auffrique en amenerent

. . . . . .

Lors fu saint Paulin en grant cure
Des chaitifs et des exilliez

. . . . . .

Mais il ne trouva nulle chose
Lors que son corps tant seulement

. . . . . .

St. Paulin s'offrit en la place du fils d'une pauvre femme ; le roi y consentit.

Puis li enquit quil savoit faire
Sire dist il je ne suy sage
Certainement de nul ouvrage
Fors tant que bien coultiveroie
Un beau jardin se je lavoie

Se plut [illegible]
Si [illegible]

Le saint évêque, devenu [illegible], réussit dans son travail que Dieu bénit, et le don de prophétie lui fut aussi accordé ; il prédit la mort du roi, qui, épouvanté de ses paroles, lui demanda qui il était :

Si li a dit vroiment sire
Evesque suy de ma contree
Mais a tant est la chose [illegible]
Que je fais vostre [illegible]
. . . . . .

Alors le roi renvoya le [illegible] et tous ceux qu'il avait faits prisonniers [illegible] rançon.

DE SAINT JOHAN [illegible] DAMASCIEN EXEMPLE DE PATIENCE [illegible] BONNES OEUVRES

A qui la Virge Marie rendist la main dextre qui luy fut coupee par envie ou est recommandee patience en tribulation et avoir recours a Dieu sans murmurer

A Damas la noble cite
Qui fut ou temps dantiquite
Le chief du roiaume de sire
Cel prodomme dont je vuil dire
Commensa et fut moult amez
Johan fut par son nom clamez
Le jour quil fut fait crestien
De Damas le Damascien
Fut surnomme toute sa vie
. . . . . .

En XII ans il sceut ades lire
De touz les VII. ars de science
Sur touz fut de bonne eloquence
Pour bien toutes paroles dire
Bel et bien sceut chanter et lire
Et si nestoit homme vivant
Mielx dictant ne mielx escrivant
. . . . . .

Il se consacre à Dieu :

Pour lamour de lie se rendi
Assez jeune en une abbaie
Et fut virge toute sa vie

Il s'emploie tout entier au culte de la St^e. Vierge :

Quil servoit de cuer humblement
Et li chantoit devotement
Trestouz les jours par fin usage
Ses hores devant son ymage
Et apres quant il fut fait prestre
Il ne poait plus aese estre
Qua celebrer messe de lie
. . . . . .
Et a sa loenge disoit
Oraisons antiennes et proses
. . . . . .
Les plus puissans de la contree
Li bailloient o reverence
Lors enfans pour clergie apprendre
. . . . . .

Il fut pris par les Perses et emmené en captivité ; sa dévotion envers la St^e. Vierge ne fit que s'en accroître :

Une nuit . . . . . .

Il ne dormoit pas plainement
Ne nestoit veilnat droitement
Estes vous la dame des vierges
Plus resplendissant que nuls cierges
. . . . . .
La main de ton petit client
Peut dedens leglise couppee
Quen puis ge . . . . . .
Beau fils pren en Dieu reconfort
Se li dist ce moult doulcement
Ta main te peut legierement
Restorer en sante entiere
Celli qui forma sans matiere
Le monde et tout humain lignage
. . . . . .

La main lui fut rendue.

VI.

DE SERAPION ET DE SAINT THEON

Ou dun Frere qui embloit chascun jour 1 pain pour menger segrettement et il sen desista par le sermon de St. Théon ou sunt loees confession et bonne abstinence et gloutonnie reprouvee

Jadis les bons moines dEgipte
Si comme en lors vie est escripte
Tous les jours en touz temps junoient
Et a lor disner point nusoient
Les plusors de nulles cuisines
Mes derbes crues et racines

Ou des fruis es desers trouvez
Les febles ou mains esprouvez
Ou qui telz fruiz pas ne treuvoient
Pain et sel et de leve avoient
Et pois a compte et a mesurè
Sil usassent par aventure
De miel ou doile en lor viande
La solemnite fust mult grande
Ou lors hostes mult honnourassent
Mais chars ne vins ja ne goutassent
Senfirmete nel faist faire
En cel temps si comme desclaire
Le livre des collacions
Entre les nobles campions
Qui bien tindrent foi crestienne
En la contree Égiptienne
Fut saint Theon un bon abbe
Qui de pluseurs fut mult gabe
. . . . . .
Les grans biens du ciel et pesa
Quar il fist tant que il les a
Combien que ceulx poi le prisassent
Qui prisent les biens qui tost passent
. . . . . .
Vint un jene homme humble et benigne
Appelle fut Serapion
Mais moult estoit de pou daage
Quant il entra en hermitage
Donc ou temps quil estoit novice
Il fut trop entrepris dun vice
Qui tost maine a plusors pechiez
Tous ceulx qui en sunt entechiez
Sil ne corrigent lor folie

Cest le pechie de gloutonnie
Jeunesce le fist plus errer
Quil ne se pot pas conserver
A menger le jour seulement
Une fois et si povrement
Comme son mestre se tenoit
Car pour ce quil li souvenoit
De menger la nuit ot cozage
Lennemi de lumain lignage
Li fist un malvais us a mordre
Quar quant les freres selon lordre
Apres nonne menger avoient
Endementiers quen sauf mettoient
Le pain le sel leau la nape
Il muchoit tousjour sonbs sa cape
Un pain, etc. . . . . .
. . . . . .
Il nest nul qui en terre maigne
Qui aucune fois ne mespraigne
Nest qui fasse tout a mesure
Tousjours estrille par nature
Nostre fruele condition
Pour ce qui a discretion
Sil doit les perils prevoier
Quil nestrille jusqua choier
Et s'il chiet par mesaventure
Par confession nette et pure
Se releve prochainement
. . . . . etc.

Le jeune homme se corrigea de son péché de gourmandise.

VII.

DE CEUX QUI CAROLERENT UN AN POUR EMPESCHIER LE DIVIN SERVICE

Ou il est note que leglise est la meson de Dieu et refuge des pechours pour Dieu prier et que mal fait deshonnestement deni en lieu sainct

Quar il est pou de gens ou monde
Qui Dieu ne saincte eglise honourent
Plus tost a la taverne courent
Boire les blans vins et les rouges
Ou a marchiez ou a carrouges (*places publiques*)
. . . . . .
Mil et dix ans ou pres de la
Puis que le filz Dieu sostela
Es flancs de la virge Marie
Pour ce quil nous rendist la vie
Que par Eve et Adam perdimes
La veille de Noël meismes
Si que listoire le devise
Un prestre cure dune eglise
En lounour saint memne fondee
. . . . . .
Et foles gens ou cimetire
Hommes et femmes carolboient
Qui trop malement empeschoient
Par lor chant le divin service
. . . . . .

Et le prestre fut moult espris
De grant deul. . . . . .

Le pasteur voulut les engager à assister à la Messe et à cesser leur jeu, ils le refusèrent ; alors :

Si pria Dieu de la vengeance
Et dist de cuer moult en malaise
Je requier a Dieu quil lui plaise
Et a saint Magne le martir
Que vous ne puissez mes partir
Devant un an de la carole
Comme il o dit la carole
Dieu la tint agreable. . . .
. . . . . .
La compaignie demora
Ne nuit ne jour repos navoient
Touz temps come devant chantoient
Lun pie apres laultre mettant
Mais Dieu les esparna de tant
Que noif ne pluie ne tempeste
Ne lor fist de tout lan moleste
Ne fain ne soif nes empira
Ne lor robe ne dessira
Mais tout malgre lor carooient
Et du tourniement estoient
Trop forment dolens et lassez
Plusors essaerent assez
A traire les dillec a force
Mais ne lor valoit une estorce
Et quicumque sen entremeist
Un page autre tant y feist
Comme tous les fors dAllemaigne
. . . . . .

Les folx en blasmoient le prestre
Qui lor avoit tel paine aoree
. . . . . .
Quant la fin de lan fut venue
. . . . . .
Larcevesque Osbert de Coloigne
Que lor doleur et lor vergoigne
Venist. . . . . .
La veille de Noel la vint
Donc es carolours bien avint
Quar Dieu par li les deslia
Et il les reconcilia
Devant lautel moult doulcement
Mais a. II. hommes soudement
Et aussi a une des fames
Departirent des corps lesmes
Dont tous les voisins sesbahirent
Les aultres sans veiller dormirent
Trois nuiz et trois jours tout ensemble
Plusors comme feuille de tremble
Toute lor vie puis tremblerent
Ainsi les folx qui destourberent
Loffice divin par lor rage
Furent punis pour lor oultrage

VIII.

DUN ESTUDIANT QUI APPARUT A PARIS A SON MAISTRE APRES SA MORT

Ou il est monstre que len ne doit pas apprendre pour vaine glore ne pour richesses mes pour cognoistre son creator et le servir

Jaques de Gutrie mist listore
. . . . . .
Qui lot a Paris la cite
Un maistre regent en logique
Mult prisie et moult autentique
Descoliers fut forment ame
. . . . . .
Fu son acomte. i. bacheler
Dont le nom ne scey reveler
Mais il avoit en la science
Sur touz les autres excellence
De bien respondre et darguer
La mort vint o li disputer
Et il ne la peut rebuter
Par subtillete de sophismes
Quar elle fait telx sillogismes
Qui concluent par droite force
. . . . . .
Un jour apres lenterrement
Son bacheler qui mort estoit
Sapparut a li soudement
A cler jour tout visiblement
Nescey es prez ou en chemin

Une chape de parchemin
Vestu a sa mesure faicte
Par dehors escripte et portraicte
Tout a plain devant et derriere
De menue lettre escoliere
. . . . . .
. . . . . .

Le maitre

Fu moult forment espovente
. . . . . .
Et que celle chape vouloit
Et que raison li fust rendue
De celle lettre ainsi menue
Le clerc respondit tost au mestre
Poures nouvelles de son estre
Et li dist ces lettres petites
Qui sunt parmi ma chape escriptes
Sunt sophismes de vanitez
Et autres curiositez
Ou jadis mon temps despendi
Et a Dieu de rien nentendi
Mais il ny a lettre si breve
Qui de son pois plus ne me greve
Que se la tour de celle eglise
Estoit dessus mon col assise
. . . . . .
Et le chaitif li degouta
En la paulme une sole goute
Qui tantost passa parmi toute
Et doultre en oultre li perca
Adonc dist le chaitif halas
. . . . . .

A son maistre plus ne parla
Moult desprisa puis vaine gloire
De logique ne sentremist
En lordre de Cisteaux se mist
. . . . . .

Et il dit en sen allant :

Ad logicam pergo que mortis non timet ergo.

IX.

DUN JEUNE HOMME QUI ENTRE EN RELIGION ET FUT TEMPTE DU PECHIE DE LA CHAR

Ou il est note que len doit fort batailler contre les temptations non despriser les temptes mes humblement les reconforter

En ceste mortel region
Si prent sa delectation
Chacun vivant soit homme ou fame
Devers la char ou devers lame
Qui tousjours estrivent ensemble
Et ce qui plaist a lun ce semble
Lautre a grant paine sy accorde
La char qui est boeuse et orde
Siquiert son delit par nature
Bassement et a ville cure
Il convient envers vergoigne
Si comme Seneque en tesmoigne
Ceux qui le veulent consentir
Et tous en la fin repentir
Lame se veult pour le contraire

Au ciel par noble labour traire
Et vertueux et honourable
Dont le memore est delectable
Et lespoir bon de la merite
Si comme Aristote recite
Quant cesti nouvel champion
Vit que ceste temptacion
Si asprement sur li couri
Il en fu moult espaouri
Quar bien vit que toute sa force
Ne li vauldroit pas une estorce
Quil ne fust vaincu tout de cours
Se dieu ne li faisoit secours

. . . . . .

Il alla a.I. viul hermite
Quil cuida pour le grant aage
Quil fust tres saint homme et tres sage

. . . . . .

Et dist je vien a vouz beau pere
Quar jay une bataille amere
Si vous requier par charite
Qua garir ma fragilite
Le veillart qui mais ne sentoit
Langoisse qui lautre temptoit
Fist lesbahi trop malement

. . . . . .

Si li dist assez de laidure

. . . . . .

Et li fist moult malvaise chiere

. . . . . .

Lexemple en est ci tote clere
Quar mielx valoit le jeune frere
Qui se confessoit humblement

. . . . . .

Qui le viul vivant chastement
Qui le jeune homme [illegible]
Tout desespoir [illegible]
. . . . . .
Pourquoi labbe bien [illegible]

L'abbé rassura le jeune solitaire en lui citant les exemples de tous les saints qui avaient éprouvé de pareilles tentations.

X.

COMME SAINT NARCIS PATRIARCHE DE JERUSALEM SEN FUIT PAR FAULX TESMOINGS ET DEPUIS FUT TROUVE ET RESTITUE EN SON PREMIER ESTAT

Ou il est note que lem doit pacientement souffrir et endurer les paroles de la malegent

Saint Narcis fut moult vaillant homme
Si comme de celle renomme
Saint Eusebe de Cesaire
Un jour defailli luminaire
A cel prodome que je di
Et fut tout droit le samedi
Devant la resurection
Et il fit sans dillacion
Emplir les lampes deaue pure
Et la mua en la nature
De crasse huile par sa priere
Qui rendit lumerie plus clere
Que sel fust de basme fetice
Et Dieu maint autre benefice
Par ses mains a plusors prestoit
. . . . . .

Par son bienfait de Dieu ame
Des mesdisans fut diffame
Et pour sa loiaute hai
. . . . . .
Je nay pas peu bien monstrer
Quel terme ce fu en listoire
. . . . . .
Puis quil y vit la dignite
De son estat si molestee
Et pour ce quil avoit amee
Vie de contemplacion
Loing de toute habitacion
Sen fuy assez prestement
Et demoura si longuement
Sans estre veu ne sceu
Quar aultre evesque fut esleu
. . . . . .
Mais Dieu qui met tout a saison
Selon sa noble pourvoiance
Prist des.III.tesmoings vengeance
. . . . . .

L'innocence du patriarche fut reconnue et il fut rétabli en son siége.

XI.

COMME SAINT AMBROISE EVESQUE DE MILAN SE DESLOGEA DE LOSTEL QUI NAVOIT UNQUES EU ADVERSITE ET FONDIT TANTOT APRES SON PARTEMENT

Ou il loe adversite et blame prosperite mondaine

Kalendre chante plus en cage
Quel ne feroit au vertboscage

Aussi sert plus Dieu et honoure
Cil qui en la cage demoure
Daucune temporel destreice
Que qui par mundaine leesce
Au desir de son cuer foloye
Qui est ici toux temps en joye
Ne peut es biens du ciel attaindre
. . . . . .
Je ne scey la date de lan
Que saint Ambroise de Melan
Qui alloit à la court de Rome
Se herberga chiez cel riche homme
Si fu forment esmerveillie
Quand lostel vit appereillie
Com se ce fust pour lemperiere
Ny ot varlet ne chamberiere
Qui ne fust vesu richement
. . . . . .
Quar de tous les grans biens habonde
Que len peut trouver en cest monde
. . . . . .

Ce riche assura à saint Ambroise qu'il n'avait jamais éprouvé en sa vie ni maladies ni adversité, et qu'il n'avait eu que des succès.

Quant saint Ambroise ot escoute
Ces motz il fu tout esbahi
A ses gens dist tantost ahi
Levez de ci ny arrestez
De tost fuir vous apprestez
. . . . . .
Quant. 1. petit esloignez furent
La terre soudement souvri

Qui ens en abisme couvri
Cel riche homme et toutes ses choses

XII.

COMME LE FILS DU CONTE DE CRESPI DELESSA SON HERITAGE POUR CE QUIL VIT LE CORPS DE SON PERE PUANT ET DEFFAIT EN SON CERQUEUL

Ou il loe penser a la mort et au dernir jugement

. . . . . .

Quar ceulx demourer ny pouvoient
Si avint que ceulx qui trayoient
Le comte de sa sepulture
Virent uncor si grant ordure
Et si tres grant puour sentirent
Qua bien poi que ceulx ne mourirent
Qui furent au sarqueul ouvrir
Sans la caroigne recouvrir.

. . . . . .

Le fils du conte loi dire
Qui tout esbahi en devint
Tantost pres de la fosse vint
Voier quil avoit ou sepulcre
Qui ne sentoit mirre ne sucre
Mais une puour trop amere
La vit le filz le corps son pere

. . . . . .

De paour seigna son visage
Et son piz mainte faiz bati

. . . . . .

Et tout en plourant sescria

Hee Dieu pere comme ci [illegible]
Un tres horrible miseur
. . . . . .

XIII.

COMME L'EMPERIERE OTHES FIST OCCIRE. 1. VAILLANT COMTE FAULSEMENT POUR CE QUE SA FEMME LUI FIST CROIRE QUE IL LA PRIOIT DE VILLENNIE

Ou il blasme croire de legier occire homme tost se repentir a tart et la grace des princes

Ou temps du roi Robert de France
Qui en vuillesce et en enfance
Tint tousiours saincte eglise chiere
Il ot a Rome un emperiere
Qui fut Othes le tiers nomme
Le tiers fut pour ce sournomme
Quavant li este y avoient
Deux aultres qui tel nom portoient
Et touz tindrent moult bien lempire
. . . . . .
Cest fol amour qui touz affole
Ceulx qui se mettent a sescole
. . . . . .

Un comte s'attira la haine de la reine en rejetant les coupables propositions de cette princesse, qui n'avait ni pudeur ni retenue. Elle entreprit de se venger en accusant injustement le comte auprès de l'empereur, qui ne soupçonnait pas une telle perfidie.

Lendemain vint voier sa femme
Qui pas ne pense a sauver same

Ains sefforce quel soit perie
Tout enflamme de felonnie
Sassist pres de lie lemperiere
El cognut tantost a sa chiere
Quil estoit de coront trouble
Mais sel peut il sera double
. . . . . .
Lemperiere qui ne savise
De nulle desloial femtise
Li comanda que tout revele

Elle lui fait un récit faux; le comte est condamné.

Et lempererour enflamme
Contre li de mortel hayne
. . . . . .
Que la sentence estoit donnee
Quil eust la teste coupee
Tant estoit ire lemperiere
. . . . . .
Lors prist tout le peuple a plourer
Pour li par grant compassion
. . . . . .

L'épouse du comte, tenant en ses mains la tête sanglante de son mari, parut devant l'empereur et lui découvrit la perfidie de la reine.

Et le chief en ses braz tenant
Sapparut devant lemperiere
A seure et hardie chiere
Dont toute la court seffroia
Et celle sans nul deloia
Mis lemperiere a parlement
Fai moi dist el. I. jugement

De quel mort est droiz qui cil muire
Qui a tort fait autre destruire
Othes qui se ne sappercevoit
Sur qui le coup choier devoit
La sentence a tantost rendue
Que qui sans raison aultre tue
Il doit par droit perdre la teste
Lors li fu sa responce preste
Tu es lomicide dist elle
Qui par la desloial flanelle
De ta femme feis occire
Le mien seigneur a grief martire
. . . . . .

L'empereur alors reconnut sa faute et tâcha de la réparer.

XIV.

DUN HOMME QUI EMMENA LE SAMEDY DE PASQUES UNE PUCELLE.....

Et la nuict ensuyvant la viola et ne sen confessa le dymenche et au VIIe. jour mourut et ardit ou tumbel et fut dampne

Cil dont jay la parole emprise
Viut au samedi a leglise
Devant la resurrection
Non mie par devocion
Mais par deport et par usage
Ou pour voier. 1. bel ymage
Comme maintes gens sans reson
Ny viennent pour aultre acheson

Cet homme débauché voulut participer, comme les autres, aux saints mystères; sa profanation fut punie de mort.

XV.

D'UN ARCHEDIACRE QUI OCCIST SON EVESQUE

Pour avoir la croce et le jour de son entree morut soudeinement ou il blasme entrer fraudeusement es biens de leglise et mal en user

Il ot en la terre Tiesche
Ou il a moult de gent griesche
Un evesque de grand renon
Mais mon livre de li le non
Ne de sa cite ne mensaigne
Fors quil navoit en Allemaigne
Prelat de sa perfection
. . . . . .
Les povres a milliers paissoit
Et de preescher ne cessoit
Il fist convertir Angleterre
Il appaisa la fiere guerre
Que le fort roi de Lombardie
Avoit a ceux de Romainie
. . . . . .
Cest evesque que tous lamoient
Fors les chetifs qui desiroient
Apres sa mort avoir sa croche
Chaitif est qui de tel ple cloche
. . . . . .
Aussi comme le dit Saluste
Cil font aucune chose juste
Si la font il en male entente
. . . . . .
. . . le desloial traitre

Quar par haste davoir le mitre
Ou la dignite quil desire
Il fait cil qui la tient occire
. . . . . .

L'archidiacre, devenu évêque et assassin, fut poursuivi par la vengeance divine et condamné par le roi.

XVI.

COMME LORDRE DE CHARTROSE FUT TROUVEE ET FONDEE

Pour occasion dune voix qui fut oye a Paris es exeques dun escolier

A ceulx qui ont cuer de bien faire
Pour ce vuil. I. comme retraire
Qui moult est bon et prouffitable
Mais il nest mie delectable
A ceulx qui aavoir estrivent
Touz lors delitz tant que il vivent
Qui ci. I. poi de temps florissent
Et puis assez briefment perissent
Et dempnez en linfernal gouffre
De lestang de feu et de soufre
Dont james ne retourneront
Hee las chetif ceulx qui sont
. . . . . .
En lan mil. VII et IIII vings
A Paris entre les divins
Qui lisoient theologie
Ot. I. maistre de grande clergie
Dont je ne truis mie le non
Mais il avoit si grand renon

De bien gouverner ses escoles
Que chacun doir ses paroles
Avoit grant joie et grant desir
En cel temps quil estoit regent
Que la mort qui prent toute gent
Le fist partir de ceste vie
. . . . . .
Ci come en la fosse devoient
Mettre le corps enseveli
Il issit une voiz de li
Qui sescria horriblement
Et dist ces mots par jugement
De Dieu juste suy accuse

On rapporta le corps à l'église; on fit de nouvelles prières :

Le mort cria je suy jugie
Par juste divin jugement

Le corps fut encore exposé un jour, et le clergé et les fidèles offrirent leurs prières; ensuite pour la troisième fois on se mit en devoir de le descendre dans la fosse :

Le mort cria en ceste guise
Je suis mis à condampnement
Par juste divin jugement
Lors furent moult marris sans doubte
Les clercs et lassemblee toute
De celle voiz qui fut ore
. . . . . .
Quar en listore ne truis mie
Quil vesquist de malvese vie
Mais a mon encient espoire (vraisemblablement)
Quil fut dampne par vaine gloire
. . . . . .

Dolens furent de laventure.

. . . . . .

Mais sor tous aultres un des mestres

. . . . . .

Il estoit chanoine de Rems

. . . . . .

Il appela plusieurs de ses écoliers, se retira dans la solitude et fonda l'ordre des Chartreux.

XVII.

DUN HERMITE.

Qui perdit un pain que Dieu lui envoeit chascun jour pour ce quil cheait en peschie par vaine-glore en quoy il est note que len doit avoir recours a Dieu en temptations et tribulations sanz soy glorifier suir les bonnes compaignies et fuir les malveises

Saint Jehan li anachorite
Dit quentre les moines dEgipte
Ot a son temps un moult prodome
De qui le nom mie ne nomme
Mais moult forment le loe et prise
Quar il estoit en toute guise
Tres curieux de tout bien faire
En desert ou nul ne repaire
Oultre Luques une cite
Loing de toute communite
Avoit la fosse en lieu de celle
Ou il boutoit pour la grielle
De la chalour desmesuree
Du soleil qui fait la contree

Par son grant chault tonte brehaigne
. . . . . .
Cil prodome en cel hermitage
Tout seul fors que des sauvagines
Vesqui derbes et de racines
. . . . . .
En laage de sa vuillesce
Le roi du ciel par sa largesce
Le voult tant ou secle honnourer
Quil li pourvint sans labourer
Le pain dont il se soustenoit
Quar quant menger le convennoit
Comme nature le demande
Il trouvoit preste la viande
En sa fosse sur une table
Un pain de blanchour merveillable
Et de delectable savour
Donc a la divine favour
Joieusement graces rendoit
Helas nul ne doit seur estre
En cette vallee terrestre
Tant Dieu pour li beaux signes
Maintes faiz chaient les plus dignes
Et nul ny peust sans peril vivre
Cil qui cuidoit estre delivre
De tous les engins au deable
Perdi puis la divine table
Par sa fole presumption
. . . . . .
Lennemi qui tout mal attice
Qui vit de quel pie il clocha
De vaine glore larrocha
. . . . . .
Ja estoit en son cuer enclose

Une pensee orde et vilaine
Qui les foulx au secle ramaine

. . . . . .

Mais, après cette rude épreuve, la providence le ramena à de meilleurs sentimens.

XVIII.

DE GREGORE LE SIXTE QUI DESTRUIT LES LARRONS DE ROME

Ou il est demoustre que len doit tousjours faire justice et blasme ceulx qui pour dons et presens laissent les malves impugnis

Quant Henri filz Conrrat tenoit
Lonnour qui lors appartenoit
A lempire de Romanie
Un apostole par folie
Pour or quil receut se demist
Et fit tant que son siege mist
En lieu de lile marcheant
Mais il en devint mescheant
Quar cel Henri qui fu prodome
Le chassa assez tost de Rome
Et de toute la dignite
Lors fut eslect en la cite
Le bon cardinal Gratien
Qui fu grant theologien
Et proux en euvre et en parole
Selon lusage lapostole
Clame fu le sixte Gregore
En cel temps comme dit listore
Quil fu nouvel pape ordene

Par negligence du sene
Et par la deffaulte ensement
Des rectours que malvesement
Leglise devant li gardoient
Tous les chemins d'Ytale estoient
De larrons et meurtriers pourpris
Si que a peine en tout le pourpris
De Rome pelerins passassent
Que les larrons ne derobassent
Et souvent assez en tuoient
Par grand orguil armes alloient
A plain marchie en la cite
Uncor de lour auttorite
Estoient les offrendes prises
Sur les aultelx etes eglises
Malgre que les prestres en eussent
Quar en peril de mourir fussent
Ceulx qui losassent contredire
Le pape en ot et duel et ire
Quar chacun jour len vint la pleinte
Si lor manda non pas par creinte
Mais par amour premierement
Et lor preecha doulcement
Qua paiz les pelerins lessassent
Et ques offrendes ne touchassent
Qua eux pas nappartenoient
Mais rien a faire nen laissoient
Pour beau dire ne pour priere
Car villain cuer a tel maniere
Qui plus le prie et plus sen daigne
. . . . . .

Le pape employa alors la force et parvint à les dompter.

XIX.

DE SAINT ALEXIS QUI FU XVII ANS CHIEZ SON PERE COME POUVRE.

Qui delaissa son pere et sa mere sa femme et toutes richesses mondaines pour vivre povrement et servir a Dieu et demoura XVII ans chiez son pere sans estre cogneu.

Il ot en cel temps de jadis
A Rome .I. noble crestien
Qui ot a nom Eufemien
Et tenoit court aussi planiere
Com se ce fut .I. emperiere
Quar III hommes le servoient
Qui parmi ses palais alloient
Comme filz de contes parez
. . . . . .
Et fame assez mours raisonable
De hault lieu avoit espousee
Qui Aglaes estoit appellee
Tous les jours III tables tenoient
De poure gent quilz repaissoient
. . . . . .
Dieu lor donna a lour priere
Un filz qui ot nom Alexi
. . . . . .

On lui fit étudier les sciences :

Quar science o chevalerie
Cest ferme tour sur roche assise
Cest fine esmeraude en or mise
Ceux qui plus amerent science

A tesmoing de ceste sentence
Le grant roi Alexandre Ancien
David Cesar et Chalemene
Qui tous de la clergie sceurent
Et sur touz glore et poair eurent
. . . . . .

Les légendaires nous ont fait connaître la vie de saint Alexis.

XX.

COMMENT LE ROI DANGLETERE SOUNAIN FUT MORT QUI VOULT TAILLER LEGLISE SAINT EMONT ET SOUMETTRE A TREU

Ou il est que len ne doit tailler le peuple ne les gens deglise sans juste cause.

Apres la persecucion
Que fist parmi la region
DAngletere Ingar le cruel
Quant au regne perpetuel
Monta par glorieux martire
Le roi Eemont qui fu sire
Du pais devers orient
Les Danois par fol escient
Vouldrent regner sur Angletere
Et mainte faiz par loi de guerre
Ont il en rille roi Danois
Mais ceulx du pais Demanois
Comme la force avoir poaient
Si aigrement se relevoient

Quil ne tempestent en ler marche
Qui ne fust mort ou en servage
Tant que du noble Englois herage
Vint allestant le fils Emont
Un des plus proux de tout le mont
Et fu nourri lonc temps en Espee

. . . . . .

Le premier des Angleis sans doubte
A qui la segnourie toute
De toute Angletere appendi
De son lignage descendi
1. roi qui Eldreis fut clamez
Bon de soi mes qui diffamez
Fut du pechie Estrold sa mere
Quar il avoit .1. aisne frere
A qui Estrild estoit marrastre
Pour le regne a son fils attraire
Si lot mais tant li fu contraire
Fortune ce nous dit le compte
Quil regna tousiours a grant honte
Quar tout meschief li avenoit
Le roi Sounain qui lors tenoit
Danemiarche le guerroia
Mes le roi Eldreis sesmoia
Ci fui pour saulver sa vie
Au duc Richart de Normandie
Qui Suer il avoit espousee
Et fist Sounain en la contree
Maint occise et maint grant dommage
Quar trop avoit cruel courage
Et le cuer fier et orguilleux

. . . . . .

Quant il ot assez tourmente

Le pais a sa volente
. . . . . .
Il se fist lors roi couronner
D'Angletere sans contredit
Mais si comme listore dit
De roi soulement le nom tint
Car en ses fais il se contint
Touz temps comme cruel tirant
Qui soulement est desirant
De guerre son propre avantage
Si dit Aristote le sage
Qui desclaira apartement
Quun roi plus qua soi proprement
Entent qua son peuple profite
. . . . . .
Tousiours selforca de grever
Clers et bourgeis et paisans
Il avoit bien pres de dix ans
Sa tirannie demenee
Quant il li plut que la contree
Levast un general treu
. . . . . .
Et commanda que sans delay
Sans esperner ne clerc ne lay
. . . . . .
Veissez femmes grant deul faire
Hommes doloser enfans braire
. . . . . .

Ce méchant roi fut frappé de mort.

Et Eldreiz vint de Normendie
Et en Angletere ysnellement
Et son regne o paisiblement

XXI.

DUN PRISONNIER QUI NE POAIT TENIR EN LIENS PAR LES PRIERES DE LEGLISE ET DE SON FRERE . I . S. ASSE EN ANGLETERE

Ou il est note que prieres et bienfaiz sunt noritures pour les mors et pour les vifs

Vroy amour ne se peut celer
Loial ami sans appeler
Mainte faiz au besoing secourt
Esbahi nest en nulle court
Qui leal amy peut conquerre
Mais il est poi de foi en terre
Le monde est faulx et desloial

. . . . . .

Par nuit quant ses gens dormoient
Mais si come ceulx le laissoient
Qui au soir lavoient lie
Il estoit tantost deslie
Et si ieust par aventure
Aucune nuit en lieure
Si desliast il lendemain
Sans aide dumaine main

. . . . . .

Le conte et ceulx de sa maison
Si li enquistrent la chaison
De cest segret desliement
Et sil portoit segretement
Ou aucun brief ou caraudiere

Qui li feist en tel maniere
. . . . . .
Mais [illegible] noble prisonier
Nestoit larron ne mescreant
Si lor respondit en oiant
Je ne sai rien de sorcerie
Ne ne creu unques en ma vie
Que nul secours en puisse nestre
Mais jay . I . frere qui est prestre
En mon pais ou il sejorne
Qui cuide quent je ne retorne
Qui jaye este occis es presses
Si ay espoir quil chante messes
Et fait chanter pour mon salu
Autre brief ne ma rien valu
Mais icesti me fait aie
. . . . . .

Le prisonnier fut renvoyé en son pays.

XXII.

DUN CHEVALIER QUI PARDONNA LA MORT DE SON PERE

Pour lonnour de la passion de J. C. et luy estant pelerin en Jerusalem le crucifix li acclina ou il est destmoustre que nous devons amer les bons et avoir compassion des amalves et pardonner benignement toutes injures.

Deux chevaliers nez dAllemaigne
Jadis ne sai par quel engaigne
. . . . . .

Par mainte fais contre assaillirent
Lautre occist o ses propres mains
. . . . . .
Mais li fu sa guerre doublee
Quant il cuida quel fust passee
Quar . I . chevalier prouz et sage
Fils dumort. . . . . .
Quant le chaitif merci li crie
Et a ses piez chaer se lesse
. . . . . .
Unques de rien ne le greva
Mais de terre le releva
. . . . . .

Le chevalier, qui avait pardonné pour l'amour et la passion de Jésus-Christ, fit le pélerinage de Jérusalem :

Le chevalier ne tarda gaires
Quent il ot acheve sa guerre
Pour secourre la saincte terre
Prist la croix par devotion
Et passa sans dillacion
Avec plusieurs la mer a nage
Puis alla en pelerinage
Tout droit a la saincte cite
Ou Dieu par sa benignite
Souffri jadis en forme humaine
. . . . . .
Quent il fut entre en leglise
Sur le saint sepulcre fondee
Devant la croix emmi levee
Alla orer par bon courage
La virent plusieurs que lymage
Du crucifix isnellement
Li enclina parfondement

XXIII.

DE SAINT SERVEUL QUI SAUVA LAME DE LI POUR VIVRE EN POVRETÉ.

Qui fu malade povre et impotent toute sa vie ou il nous est note que nous devons porter et souffrir en patience toutes les paines et tribulations que Dieu nous envoie et mercier Dieu sans murmurer.

Povre fu de bien temporel
Et de la sante corporel
Mais encontre ceste destreice
Il ot de vertus grant richeice
. . . . . .
Lonc temps jeut en ceste moleste
Dessoubz le porche S Clement
A bon gre et souffrablement
Qui rien de lettre ne savoit
De ses livres se faisoit lire
Et le sens de la lettre dire
A pelerins religieux
. . . . . .
Il connut bien certainement
Quil estoit pres de trespasser
Au pas quil avoit a passer
. . . . . .
Lame du saint corps desseura
Et .i. odour ceulx abeura
Qui furent presens si tres fine
Quonquuns encor roi ne roine
Neurent si bon electuaire

XXIV.

DUN CLERK QUE LA FOULDRE CONFONDI POUR CE QUIL TENOIT MALVESEMENT LES BIENS DE SEGLISE.

Jay veu advocaz qui dient
Mal de harz ait chose bien faite
Pour ce que le contens lour haite
Ou lours villains gaains attendent
Pour ce quanquil pevent entendent
A paiz et charite destruire
Et a faulses causes instruire
Et bien quil y ait grans perils
Et dient entre jeux et riz
Par lour convetise puneise
Quil nest nulle cause malvieise
Qui peut son advocat paier
Dieu peut bien .I. poi delaier
A punir telz iniquitez
Mais ceulx ne seront ja quittez
Qui dampnez en enfer ne soient
Qui paiz et charite guerroient
Pour mettre deniers en lour bourse
Tousiours lour entente la course
Mettent en delitz et en joies
Emplement lors arches de monnoies
Et lors hostels de garnisons
Chevauchent destriers et frisons
Et acquerent grans heritages
Pour soi entrer en haulx lignages
Et pour poures gens exillier

Quent vendent au desrain millier
Ou piz denfer cha[illegible]dront
Ou trop tart lou[illegible]plaindront
Se bonnes cause[illegible]menassent
Et les malveis[illegible]ent
Et preissent juste salaire
Nul ne peust delx mal retraire
Quar [illegible]vocat peut son servise
[illegible] come saint Augustin devise
Sans pechie vendre justement
Jasdit ce que droit [illegible]
Ne peut juge sans pe[illegible] vendre
Cil [illegible]ndi qua prendre
Pour [illegible]nde de grant conte
De pre[illegible]ceut avoir honte
Partout prist la ou il peut prendre
Es uns empr[illegible]s rien rendre
Les aultres par [illegible]re achaison
Travailla sans garder raison
Par orguil et par convoitise
Tant fu aigres en toute emprise
Qua peine li peut eschaper
Rien quil desirast ahaper
Quar se daucune chose eust
Desir donc ioir ne peust
Tout nen fust unques la requeste
De li ne juste ne honneste
Cil qui li osoit refuser
Faisoit daucun cas accuser
Dont il avoit deul et dommage
Es uns nuisoit en tapinage
Ou par li ou par ses complices
Et autres fraudes et malices

Opposoit [illegible]
Tant [illegible]
Gens [illegible]
Encontre les [illegible]
Qui lont [illegible] atteinte
Il nest abbaie si sainete
Qui sans lour licence pourvoie
Neis .1. clerc pour bien quen li voie

. . . . . .

Tousiours qui [illegible] desire
Rien ne peu[illegible]ffire

. . . . . .

Quant le clerc [illegible] en [illegible] leglise
Quil ot malvesement [illegible]
Moult fu fier moult tint a grant glore
De ce quil avoit la victore
De la querelle a tort [illegible]
Contre droit et raison [illegible]

. . . . . .

Vint en leglise dune ville
Ci escouta en levuangile
Dieu essausse qui sumilie
Quar par tel parole est fenie
Levangile de la domee
Si tost quil lout escoutee
Cest faulx dist il apertement
Quar se je me fusse humblement
Vers mes ennemis contenu
Je ne peusse estre avenu
Es grans richesces que jay ore
Il navoit pas mis hors encore
Tout lorguil quil pensoit adire
Que Dieu li monstra aperte ire

Et une fouldre soudement
Enztre en la [illegible] [illegible]ment
Com .I. glaive [illegible]
Qui voians tous mort [illegible]

XXV.

DUNE FEMME JUIESSE QUE LA VIRGE MERE DELIVRA DE MORT POUR CE QUELLE LA REQUERT DEVOTEMENT PUIS SE CONVERTIT ET VESQUIT SAINCTEMENT

A une cite bien peuplee
Qui Sigobie est appelee
Et siet ou regne de Castelle
Une juiesse jeune et belle
Fut accusee davoutire
Et el ne sen sot escondire
Si fu par ceulx de sa lignie
Selon lors loy a mort jugie
Quar juifs en la region
DEspaigne ont juridiction
Dessus lour peuple en la maniere
Quen lors chaistivoison premiere
En Babilone la tenoient
Car rois et princes lor octroient
Pour le grant treu quil en prennent
Mais honteusement y mesprennent
Ceulx qui leur argent en recoivent
Quar entre crestiens ne doivent
Avoir nulz offices royaulx
Les faulx traistres desloiaulx

Qui nient par lour folonie
Lavenement du fils Marie
Et ont les escriptures sainctes
Perverties par glozes fainctes
Pour maintenir lour faulsete
Si sunt il achaistivete
Parmi le monde esparpillez
Despis foulez et exillez

. . . . . .

Mais retourner vuil a listoire
Que je vous devoie rimer

. . . . . .

Quant la nouvelle fut nunciee
De la juiesse a mort jugiee
Par la cite de Sigoble
Jeunes gens qui ont grant envie
Desgarder tel justice faire
Et des juiefs vaier deffaire
Vindrent a la roche naive
La donc la juiesse chaistive
Devoit estre jus graventee

. . . . . .

Assez gemissoit et plouroit
Et bas entre ses dents ouroit

. . . . . .

Ho dist el tres doulce Marie
Mere Dieu virge pardurable
Se tu es si tres secourable
Comme crestiens seulent dire
Et que tu ne seulx nul despire
De ceulx qui ont en toi fiance
Garde moi par ta grant puissance
Que je ne soie ici perie

Et james a jour de ma vie
De toi servir ne retroi[illegible]

Le Seigneur le sauva de la [illegible] les chrétiens
A moult grant joie la [illegible]
Et a leglise lamenerent [illegible]
Et juifs en fuye tournerent
Touz marris de ce quil veoient

XXVI.

DUN LARRON QUI FU III JOURS PENDU SANS MORT OU D'UN CHEVALIER

Qui en son enfance ne voulu que pou apprendre puis fu pendu par ses mesfais et vesquit pour iii jours puis fu despendu et se confessa et fu sauve

Les enfans de riches lignages
Qua ho[illegible] ne fon[illegible]rence
Ne a Dieu point do[illegible]ence
. . . . . .
Mais qui en lour pet[illegible]ge
Les voulist .i. petit contraindre
A estre humbles et a Dieu craindre
Et qua ourer sacoustumassent
. . . . . .
Quant Federic estoit en vie
Qui fu noiez en Armenie
Dont tant fu dolereux dommage
Que puis sa mort tout le voiage
De faire es crestiens secours
Oultre mer vint puis en decours
Il ot en lempire de Rome

Ce truis escript .1. gentilhomme
Riche baron de haut parage
Qui ot de loial mariage
Un fils trop belle creature
Quar bel et bien lavoit nature
De tous ses membres bien formé

. . . . . .

. . . bien nous tesmoigne Aristote
Que nul nest sage par nature

. . . . . .

Cest enfant dont je tiens parole
Ne peut rien apprendre a lescole
Pour les folx qui le decevoient
Quar par mainte fais li disoient
O chaistif tu naras ia pris
Quant tu aras [illegible]
A . B . K . Q . et [illegible]
Moult y aras le poil tire
Puis seras .1. prestre cognu
Voire par Dieu moine locu

. . . . . .

Tu te deusses bien esbatre
Avec les gentils dommoiseaulx
Saver des chiens et des oiseaulx

. . . . . .

Sa lettres fust tant demonre
Quil sceust en .1. monstier lire
Son pere nen faisoit que rire

. . . . . .

Sacoustuma premierement
Et a mentir hardiement
Ne doubta vaillant .1. bouton
Puis devint lecherre et glouton

. . . . . .

Toutevois .I. moult bon usage
Quar son mestre en son jeune aage
Li ot appris pas noublia
Cestoit dire Ave Maria
Et la patenotre ensement
Diz faiz aussi semblablement
Chacun jour en toutes saisons
Les .III. premieres oraisons
Disoit par grant humilité
En lonnour de la Trinité
Les .V. apres pour le memoire
Des v plaies au roi de gloire
Et de la saincte passion
La IXe en veneracion
La IXe en lieu derriere garde
De lange qui lavoit en garde
Et lonnour du Saint Sacrement

Il demandait encore à Dieu la grâce d'avoir un prêtre à sa mort, et celle d'y communier.

Plus ne disoit ne plus napprist

Bientôt ses excès le rendirent chef de brigands.

Qui de li firent chief et prince
Tant fu sa force redoubtee
. . . . . .
Les larrons tantot le guerpirent
Pour lours corps sauver senfuirent
. . . . . .

Le chef fut pris par les troupes envoyées contre lui, et il fut condamné à être pendu.

Quar pres de mourir se senti
A merveilles se repenti
. . . . . .

On le croyait mort dans son supplice, on monta pour dépendre le corps, mais on le trouva plein de vie.

Et le pendu dist simplement
De par Dieu qui le monde estore
Souef mostex je vif euncore
. . . . . .

Il demanda un prêtre pour se confesser et communier, ce qu'on lui accorda, et ensuite

Les yeux clos son chief inclina
Tout a pais sa vie fina

XXVII.

DE CELLI QUI VESQUIT [illegible] (1) TOUT UN AN PAR LES [illegible]

Qui faisoit célébrer pour [illegible] jour et y offroit pain vin et chandelles de cire.

Plusours dient [illegible]nie
De toutes femmes [illegible]nie
Et parlent sans exception
Que ce seroit abusion
Que fame vesquit longuement
Ne bien ne vertueusement
Quar toutes sunt putes ou fole
Ou sourquidees de paroles
Le [illegible]te reule en baille
[illegible] qui ne faille
Ceste est faulse bien est prouve

(1) Carrière.

Quar len en treuve et atrouve
Plusieurs et vuilles et jennettes
Qui de ces .III. vices sunt nettes
Et vivent si de vie honneste
Que chacun en doit faire feste
Bien est voir trop sunt grans les sommes
Des fames si sunt il des hommes
Qui se contiennent folement
Mais qui pourroit certainement
Les bons et les [illegible] cognoistre
Il verroit poi [illegible] [illegible]
Des bons [illegible] [illegible] [illegible]
Qui samort a [illegible] [illegible]
Ja son pris nen [illegible]dera
Mais des sages tenu sera
Pour mesdisant en toutes places
Quar il en est à dieu les graces
Des chastes loiaux et senees
Qui bien doivent estre loees

. . . . . .

Dans une [illegible] [illegible] furent écrasés par les décombres, [illegible] seul : sa femme

Villotiere ne jaugleresse
Chacun jour fist dire une messe

On trouva ensuite [illegible]ari sain et sauf, et

Les clers a [illegible] [illegible]ois et clere
Te Deum laudamus chanterent
Les seins et les cloches sonnerent

XXVIII

DE LA DESHONNESTE QUE LEN FIST AU PAPE FORMOSE

Et comment [illegible] des ymages de [illegible] firent reverence a son corps apres sa mort

. . . Il fist [illegible]
Que par envie et [illegible]ayson
Que mettre le fist en prison
. . . . . .
De son sepulcre le jeterent
Labit de pape li osterent
Avec .II. doiz de la main dextre

XXIX

DE DEUX HOMMES DONT LUN ACCORDE A PAIZ A LA REQUESTE DE S. APOLLONES ET LAUTRE NE SY VOULUT ACCORDER QUI MOURUT DE MAUVAIS MORT.

Jadis et une [illegible]iscorde
Si que [illegible] recorde
[illegible] peuplees
Ou [illegible]ndees
En lu[illegible] avoit
Lautre de [illegible] avoit
Mais les idoles aourent
. . . . . .
Que le jour de [illegible] est[illegible]int
Saint Apollones y sourvint

Qui moult les pria de paiz faire
Mais il ny pot unques attraire
Un grant Sarrazin mestreu
Que paiens ourent esleu
. . . . . .
Mais occis fut moult asprement
. . . . . .
Et sitost comme il fut tue
Tous les paiens le champ guerpirent

XXX.

DE S FOURSI QUI PRIST LE BON DE LUSURIER DONT IL FUT CORRIGIE

En quoy il est note que len ne doit point recevoir les dons ne presens des malves

Touz dons ne sunt pas bons a prendre
Trop en sunt plusieurs a reprendre
Qui sunt si covctoux davoir
Que ce quil pevent savoir
Qui vient dusure ou de rapine
Ja nen refuseront saisine
. . . . . .
. . . . . .
Les basses gens quant la noblece
Daulcuns des saints oient descrire
Dient par courbut et par ire
Dieu hait tousiours qui est egent
Il ne sainctist fors riche gent
Les poures sunt en touz pais
De Dieu et du monde hais

Mais [illegible] langage
Quar [illegible] avantage

XXXI.

DE [illegible]

Qui resquit faire service a qui [illegible] en quoy il est desmonstre [illegible] despire en quel office [illegible] pent

Quant il [illegible] longuement
Bien et religieusement
Un jour fist a Dieu oraison
Quil li feist demonstraison
A quel saint il seroit semblable
Ou regne des cieulx pardurable
Et Dieu maintenant li tramist
Un saint ange qui li pramist
Jouxte ce quil vouloit requerre
[illegible] per a un juglerre
Qui pourchace a sa simphonie
Parmi une ville sa vie

XXXII.

DE ORIGENES QUI MESERRA EN SA DOCTRINE CONTRE CEUX QUI FONT LE CONTRAIRE DE CE QUILS PRECHENT.

Bien preeschoit et bien vivoit
Et qui contre li escrivoit
Il li savoit trop bien respondre

Et si les mescroians confondre
Que ceulx qui bien le cognoissoient
Encontre li parler nosoient
Pour sa merveillouse doctrine
A Cesare de Palestine
Le fist un evesque venir
Pour escoles illec tenir
Et il les y tint noblement

. . . . . .

Quant Alexandre tint lempire
Qui fu ne de Sarrazin pere
Mais crestienne estoit sa mere
Il le manda et honnoura
Tandis com o li demoura
Sans venir a conversion
Oit sa predication
Et lemperiere commanda
Cesser la persecucion
Par sa bonne intercession

. . . . . .

Helas en ceste mortel vie
Pour vertus ne pour grant clergie
Na point de leesce seure
Cil qui mist tel peine et tel cure
Pour saincte eglise enluminer
Et pour les aultres doctriner
A la parfin sentroublia

XXXIII.

LE CHANT DU ROUSSIGNEUL.

Ceux qui puissans et riches a tousiours estre veulent
Entendent es vroiz biens qui ainsi croistre seulent

Quar tous biens [illegible] se [illegible] et [illegible]
Et ceulx qui [illegible] plus [illegible]
Donques pour eschiver [illegible]
A ceulx qui des bons [illegible] oir [illegible]
Vuil tout [illegible] cest present [illegible]
Qui ne men sera mendre ne [illegible] delicieux
Le chant du roussigneul fist cest dictie clamer
Le maistre qui le fist [illegible] que blamer
Quar cel chant nous [illegible] a le aulment amer
Cil qui fist [illegible] terre et la mer
Qu [illegible] de [illegible] et de sa [illegible]
Qui tout peut et [illegible] par sa [illegible]
Selon ce quil vouldra donner [illegible]
Cest dictie vuil rimer qui ainsi [illegible]
Roussigneul qui repaires quant le [illegible]
Pour noncer le depart du froit temps [illegible]
Tu qui par ton doulx chant [illegible]
Vien a moy je ten pri si me fai [illegible]
La ou aller ne puis [illegible]
Cest mon loial ami par [illegible] visiter
Et les [illegible] du monde hors de son [illegible]
Quar je [illegible]
Pour Dieu [illegible] mes [illegible] supploie
Salue [illegible] qui est toute [illegible]
Di li [illegible] mon [illegible] qui tout [illegible]
La touz [illegible] memoire [illegible]
Di li pa[illegible] quil ne [illegible]
Certes nous fera il ce croi [illegible] vie
Mais ainsi [illegible] aime [illegible] ou soit folie
La ou le cheval court a lesperon legrie
Daucun enquiert pourquoi je tes li a ce faire
Saches que jay oi de toi tels mours retraire
Dont qui bien en saroit le mistere a point traire

A la loi Jesus Christ ny aroit rien contraire
Entent donc cher ami cest oisel et escoute
Et retien le mistere et la figure toute
Que le saint Esperit ens en ton cuer te boute
La celestel musique tensaignera sans doubte
Len dit de cest oisel quant sa mort est prouchaine
Quil monte sur .I. arbre qui est despines plaine
Puis tent le bec a mont et de chanter se paine
Tant que la mort li oste lesperit et lalaine
Par doulx chant devant laube son creatour honnoure
Et que quant le jour croist a chanter sesvigoure
A merveille sefforce entour la premiere houre
Et ne fait en son chant ne pause ne demoure
Cest oisel debonnaire qui nest fel ni rebelle
Occi fier fin et fi si menu comme gresle
Et siffles en son chant sans mettre ort entremelle
Une houre a forte voiz et aultre faiz plus gresle
Et quant a tierce vient son doulx chant si hault leve
Qua poi que sa gorgete de hault chanter ne creve
Tant a son cuer grant joie tout soit sa vie breve
Et tousiours plus sefforce combien que son corps creve
A medi plus forment de chanter se travaille
Tant que de hault chanter se ront toute lentraille
Occi fi fin et fier chante sans arretaille
Tant que labour le vaint et que a la mort baille
Quant le jour vient a nonne lavois afeble et casse
En chantant chiet de larbre quar sa vertu li passe
Illec trait a la mort et pipe a sa voiz basse
Quant le jour avesprist dessoubs larbre trepasse
Briefment de cest oisel as oi la nature
Mais si comme jay dit toute semioiseure
Et loisel et sa fin sunt de grant bien figure
Donques le roussigneul bonne ame segnefie

Qui est toute [illegible] de charité [illegible]
Et a moult [illegible] chant nuit et jour sestudie
Quant el peine au pais de pardurable vie
Larbre [illegible] ou chante et fait sa demourance
Cest [illegible] sa fin cest vivre en penitance
Et larbre de la croix avoir en remembrance
La couronne despines et la croix et la lance
Les houres de cel jour sunt les grans benefices
Qua homme a dieu donne li doulx pere propices
Et encor li promet pardurables delices
Mais li plusours en usent come chaitifs et nices
Par le main puis entendre notre creacion
Prime de Jesus Christ est lincarnacion
Tierce sa vie au monde medi sa passion
Nonne sa mort et vespres son sepulcredion
Des le matin commence son doulx chant a crier
Cest a son creatour du cuer glorifier
Et de bouche ensement loer et mercier
De ce quil la daigna si noblement crier (créer)
Ainsi cest roussigneul par sa grant devocion
Rent au main a dieu grace de sa creacion
Par le chant gracieux dont jay fait mencion
Qui nest pas tant en bouche com en affection
Apres se tourne a prime lors haulse sa voix clere
Quar le temps acceptable recorde et considere
Quant prendre fourme humaine envoi a Dieu le pere
Son cher fils pour nous traire de linfernal misere
Tel chant recorde et chante cel roussigneul a prime
Quant vient le jour a tierce lors en son cuer emprime
Quel paine Dieu souffri quel travail et quel lime
Pour ensaigner le monde que pechie envenime
Lors vient medi du jour adonc la passion
Du doulx Jesus Christ met en recordacion

Lors mue son doulx chant en lamentacion
Quar de plourer ne fine par grant componction
A nonne estuet de larbre cest roussigneul descendre
Qui ne peut tant est fieble le bec a mont esten[illegible]
Quant voit le chief enclin son seignour lame rendre
Et son dextre coste de la lance pourfendre
A vespres quant Joseph le chevalier ose
Avec Nicodemus le prodome allose
Le corps de Jesus Christ orent en sepulcre pose
Lors est cest roussignol du secle depose
A chaiscun bel doulx frere de ces dits bien conviegne
Efforce que ton ame tel roussignol deviegne
Et quant tu seras tel Jesus Christ ty mainctiegne
De moi par charite devant Dieu te souviegne

FIN.